

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : Hb 743

Résidentielle moyenne densité



Municipalité de
MONT-BLANC

USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●	●			
		bi et trifamiliale	h2			(●c)	(●c)	(●c)	
		multifamiliale	h3			(●b)(c)			
		multifamiliale collective	h4						
		maison mobile	h5						
	Commerce	détail et services de proximité	c1						
		détail et serv. prof. et spé.	c2						
		hébergement	c3					(●a)	
		restauration	c4						
		diver. et act. récrétouristiques	c5						
		détail et de serv. contraignants	c6						
		débits d'essence	c7						
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
		gros, lourds et act. para-indust.	c9						
	Industrie	prestige	i1						
		légère	i2						
		lourde	i3						
		extractive	i4						
	Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1						
		institutionnel et administratif	p2						
		communautaire	p3						
		infrastructures et équipements	p4						
	Agricole	culture du sol	a1						
		agriculture, forest. et sylviculture	a2						
		élevage	a3						
		élevage en réclusion	a4						
	Aire rat.	conservation	n1						
		récréation ext.	n2						
	NORMES PRÉSCRITES	Structure	isolée	●		●		●	
		jumelée			●		●		
		contiguë			●		●		
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6	4	4	6
		latérale (m)	min.	2	0	0	2	0	2
		latérales totales (m)	min.	4	0	0	4	0	4
		arrière (m)	min.	4	4	4	6	6	4
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		hauteur (étages)	max.	2	2	2	2	2	2
		hauteur (m)	max.	11	11	11	11	11	11
		superficie de bâtiment au sol (m ²)	min.	53	53	53	53	53	53
		superficie de plancher (m ²)	max.						
	RAPPORT	coeff. d'occupation au sol (%)	max.	30	30	30	30	30	30
		nombre de logement à l'hectare	max.	33	33	33	33	33	33
		espace naturel (%)	10	10	10	10	10	10	10
	TERRAIN	largeur (m)	min.	11,3	9,3	7,3	11,3	9,3	7,3
		profondeur (m)	min.						
		superficie (m ²)	min.	925	720	520	925	720	520
	DISCRETÉ.	P.I.I.A.							
	DISP. SPÉC.		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)
			(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(3)
			(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

(a) gîte touristique

(b) Habitation multifamiliale d'un maximum de 9 logements

Usage spécifiquement exclu :

(c) Les habitations de 3 logements et plus ne sont pas autorisées à moins de 50 mètres de la rue Saint-Faustin

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(1) art. 35 - usage additionnel de service

(2) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau

(3) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale

(4) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord

AMENDEMENTS

21-06-2024 194-75-2024 (multilogement)

22-12-2024 194-79-2025 (multilogement)

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : Hb 743

Résidentielle moyenne densité



Municipalité de
MONT-BLANC

USAGES	Habitation	unifamiliale	h1					
		bi et trifamiliale	h2					
		multifamiliale	h3					
		multifamiliale collective	h4					
		maison mobile	h5					
	Commerce	détail et services de proximité	c1					
		détail et serv. prof. et spé.	c2					
		hébergement	c3					
		restauration	c4					
		diver. et act. récrétouristiques	c5					
		détail et de serv. contraignants	c6					
		débits d'essence	c7					
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8					
		gros, lourds et act. para-indust.	c9					
Industrie	prestige	i1						
	légère	i2						
	lourde	i3						
	extractive	i4						
Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1	●					
	institutionnel et administratif	p2						
	communautaire	p3						
	infrastructures et équipements	p4						
Agricole	culture du sol	a1						
	agriculture, forest. et sylviculture	a2						
	élevage	a3						
	élevage en réclusion	a4						
Aire nat.	conservation	n1						
	récréation ext.	n2	●					
NORMES PRÉSCRITES	Structure	isolée						
		jumelée						
		contiguë						
	Marges	avant (m)	min.					
		latérale (m)	min.					
		latérales totales (m)	min.					
		arrière (m)	min.					
	Bâtiment	largeur (m)	min.					
		hauteur (étages)	max.					
		hauteur (m)	max.					
		superficie de bâtiment au sol (m ²)	min.					
		superficie de plancher (m ²)	max.					
RAPPORT	coeffcient d'occupation au sol (%)	max.						
	nombre de logement à l'hectare	max.						
	espace naturel (%)							
TERRAIN	largeur (m)	min.						
	profondeur (m)	min.						
	superficie (m ²)	min.						
DISCRET.	P.I.I.A.							
DISP. SPÉC.								
AMENDEMENTS								